



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2019 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 867 € → 3 495 € indemnité SMIC comprise	1 483 € → 2 774 €	18 ans 11 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	419	377	1 855,89 €* + 11,13 € pour atteindre le SMIC	1 482,53 €	
2e	1 an	485	425	2 092,18 €	1 660,56 €	+178,03 €
3e	1 an 9 mois	519	451	2 220,18 €	1 762,15 €	+101,59 €
4e	2 ans 2 mois	570	487	2 397,40 €	1 902,81 €	+140,66 €
5e	2 ans 2 mois	623	528	2 599,23 €	2 063,01 €	+160,20 €
6e	2 ans 2 mois	665	560	2 756,76 €	2 188,04 €	+125,03 €
7e	2 ans 2 mois	713	596	2 933,98 €	2 328,70 €	+140,66 €
8e	2 ans 2 mois	762	633	3 116,12 €	2 473,25 €	+144,55 €
9e	2 ans 2 mois	782	649	3 194,89 €	2 535,78 €	+62,53 €
10e	2 ans 2 mois	832	687	3 381,95 €	2 684,24 €	+148,46 €
11e	fin de grille	862	710	3 495,18 €	2 774,12 €	+89,88 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 483 € à 2 774 €, soit 1 292 € de plus en 18 ans 11 mois.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours sur titres avec épreuve, doctorat vétérinaire ou en pharmacie requis, menant au grade de classe normale (pas de recrutement direct identifié).

Et après ?

Grade suivant : **biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial de classe exceptionnelle**

Sa grille se termine à 3 817 € net estimé, soit 1 043 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Par examen professionnel : dès le 6e échelon

Grade suivant : **biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial hors classe**

Sa grille se termine à 3 263 € net estimé, soit 488 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 7e échelon, après 10 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.